

Mercredi 13 novembre 2024

La Ville de Marseille lance le label “Fabriqué à Marseille”

Afin de valoriser et soutenir les productions artisanales et industrielles locales, la Ville de Marseille met en place un label pour mettre en lumière le “Fabriqué à Marseille”. Un appel à candidatures a été lancé fin octobre, à destination des entreprises, associations et artisans marseillais qui souhaitent en bénéficier.

Quels objectifs ?

Pour les entreprises labellisées, il s'agit d'être reconnues et distinguées par leur Ville, de gagner en visibilité et d'être accompagnées dans leur développement, via des débouchés renforcés et de nouvelles opportunités de partenariats.

Pour les habitants, les touristes et les visiteurs, le label facilitera l'identification des produits réellement fabriqués localement. Ils pourront ainsi soutenir l'activité économique marseillaise, et découvrir ou redécouvrir des spécialités et productions marseillaises.

Enfin, à travers ce label, la Ville de Marseille souhaite promouvoir son territoire en faisant rayonner ses savoir-faire, ses chefs d'entreprises et ses quartiers.

Qui peut candidater ?

Cet appel à candidatures s'adresse aux entreprises, associations et artisans fabriquant ou transformant des produits ou gammes de produits dans la ville de Marseille. Ne pourront être labellisés que des produits dont la valeur ajoutée a été majoritairement réalisée à Marseille.

Pour en bénéficier, les produits devront répondre à des critères relatifs au caractère local de la fabrication ou transformation, à l'existence d'un savoir-faire et à l'intégration des enjeux sociaux et environnementaux.

Les lieux partagés de production, acteurs importants qui soutiennent le développement de la fabrication artisanale et industrielle, pourront également être labellisés "Fabriqué à Marseille".

Quelle valorisation ?

La Ville de Marseille mettra en place plusieurs actions pour valoriser et soutenir les labellisés. Par exemple, elle mobilisera ses outils de communication pour les faire connaître auprès du grand public, prévoira un espace dédié lors de ses événements (ex : Marchés, Braderie etc) et facilitera leur mise en relation avec de potentiels partenaires. L'Office de Tourisme, des Loisirs et des Congrès sera également mobilisée pour mettre en lumière les entreprises qui fabriquent à Marseille auprès des touristes et des habitants, notamment au travers de visites et de parcours.

Quel calendrier ?

Les candidats ont jusqu'au lundi 9 décembre 2024 minuit pour soumettre leur candidature.

Un jury constitué de personnalités qualifiées sera chargé d'évaluer les dossiers. La première promotion de produits, gammes de produits et lieux partagés de production à labelliser sera présentée au Conseil municipal de février 2025.

Les candidats recevront une notification par mail de leur sélection ou non sélection, suite à la tenue du Conseil municipal, avant la fin du mois de février.

Les lauréats seront annoncés publiquement au printemps 2025, au travers d'un événement dédié.